

V - PARTIE RESERVEE AU RECTORAT D'ORIGINE

Les personnels titulaires de l'enseignement public sollicitant une nomination dans un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association doivent obtenir l'avis du Recteur de l'Académie où ils sont affectés au moment de leur demande.

Pour les titulaires
Avis du Recteur de l'Académie
de

Fait à le

Après avis, cette fiche doit être retournée d'urgence au :

Rectorat de Nice Division de l'Enseignement Privé 53, avenue Cap de Croix 06181 Nice cedex 2
avant le 14 avril 2009

VI - PARTIE RESERVEE AU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE D'ACCUEIL

Je soussigné(e)

Directeur/Directrice du

à donne mon accord à la nomination de

M

dans mon établissement où un service complet, dans sa discipline, peut lui être donné

Fait à le

Cachet

Signature

